



24H2CV SPA-FRANCORCHAMPS

06-07/10/2018

« 24 Heures 2CV & C1 Racing Cup »

« Spa 200 by BGDC »

6-7 Octobre 2018

Règlement Particulier

Chapitre I. Organisation

Article 1 : Définition de l'épreuve :

« 24Heures 2CV » a le statut d'épreuve national OPEN et est composé :

- D'une course de 24 Heures des championnats de Belgique « 2cv Racing Cup » et « C1 Racing Cup »
- D'une épreuve de 200 min du championnat BGDC

Article 2 : Organisation :

L'épreuve sera organisée par 2CV Racing Teams asbl en conformité avec les prescriptions du code sportif international de la FIA et à ses annexes, des prescriptions du RACB Sport, des règlements sportifs et techniques spécifiques des championnats, séries et/ou coupes participantes composant l'épreuve ainsi que du présent règlement particulier et additionnel ainsi que de ses annexes.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent règlement particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les règlements sportifs et techniques des championnats/séries et/ou coupes Belges figurent à l'adresse : www.RACB.com et sur le site propre à chaque série.

De part leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Article 3 : Informations spécifiques de l'épreuve :

Nom de l'épreuve	« 24 Heures 2 CV »
Autorité sportive nationale	RACB Sport Rue d'Arlon 53 1040 Bruxelles +32 2 287 09 11 sport@racb.com
Organisateur/Promoteur	2cv racing teams asbl Rue P.J Antoine 109 4040 Herstal info@2cvracingteams.be
Directeur d'épreuve	Bernard DELVENNE Licence RACB 2398 +32 475 62 01 75 bernard@2cvracingteams.be
Secrétariat et permanence	Jusqu'au 4 Octobre 2018 voir organisateur Après le 4 Octobre 2018 voir directeur d'épreuve





24H2CV SPA-FRANCORCHAMPS

06-07/10/2018

Date et lieu de l'épreuve

6-7 Octobre 2018
Circuit de Spa-Francorchamps
4970 Stavelot

Engagement

de chaque série avant la date prévue par leur règlement

Les formulaires devront parvenir aux promoteurs

Durée des course et horaires

Voir timing

Durée du meeting

Le meeting commence avec les vérifications techniques et administratives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- Délai de réclamation ou d'appel ou fin d'audition
- Fin des vérifications administratives et techniques
- Publication du classement officiel final

Vérifications Sportives

Voir timing

Le concurrent/pilote doit être titulaire d'une licence en cours de validité d'un degré minimal comme stipulé dans le règlement sportif de la série où il participe

Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications doit introduire une demande de dérogation justifiée par mail au directeur d'épreuve avant le 1 Octobre 2018 et il recevra une convocation avec date et heure. Cette demande DEVRA indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent, le nom du pilote ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION SPORTIVE.

La dérogation sportive est sous réserve d'acceptation par le collège des commissaires sportifs.

Les pilotes étrangers DOIVENT être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.

Vérifications techniques

Voir timing

Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications doit introduire une demande de dérogation justifiée par mail au directeur d'épreuve avant le 1 Octobre 2018 et il recevra une convocation avec date et heure. Cette demande DEVRA indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent, ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION TECHNIQUE.

La dérogation sportive est sous réserve d'acceptation par le collège des commissaires sportifs.

Tableau d'affichage officiel

Entre box 1 et 2 en paddock F1

Essence

Les concurrents DOIVENT se fournir en carburant à la pompe TOTAL dans l'enceinte du circuit.

Le transport doit se faire dans les conditions de la note du SRI qui sera distribué lors des vérifications.

Briefing

Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes. Toutes absences non justifiées au directeur d'épreuve sera passible d'une amende de 100€ ainsi que d'un refus de participer à l'épreuve.

Podium et parc fermé

Informations données aux briefing



**Article 4. Officiels****Direction de course**

Directeur d'épreuve	Bernard DELVENNE	Lic 2398
Directeur de course toutes séries	Bernard DELVENNE	Lic 2398
Directeur de course adjoints	Noël GEILENKIRCHEN	Lic 2495
	Nicolas DUBOIS	Lic 3036
	Serge NOEL	Lic 3615
	Tun DA FONSECA	Lic ACL O101
Directeur de course adjoint en charge des relations concurrents	Iwan DELHEZ	Lic 2929
	Tessy WAHL	Lic ACL O217
Secrétariat de l'épreuve	Denis DECLERCQ	Lic 1745
	Aurore LEMAIRE	Lic 3758
Collège des commissaires sportifs		
Président	Etienne MASSILLON	Lic 0487
Membres	Ronald BARBIERE	Lic 1954
	Alexandre MAGIS	Lic 3206
	Michel PIRNAY	Lic 348
	André VANSTEYVOORT	Lic 1710
	Jan VERVISCH	Lic 2617
	Wim COOLS	Lic 3481
Stagiaires		
Collège des commissaires technique	TBA	
Service médical	Dr Christian WAHLEN	Lic 1047
	Dr Jean-Claude TELLINGS	Lic 1257
Chronométrage	Harald ROELSE	Lic KNAF 10974
Commission Track Marshals	Georges HEYNEN	Lic 2517
	Christian MONBALLIN	Lic 2415
	Benoît LEJEUNE	Lic 3290
	Jean-Claude NERINCKX	Lic 1890
Commission CNCS	TBA	
Directeur de la sécurité	Johan AERTS	Lic 1709
Relations Concurrents	Michel DE RUYDTS	Lic 2810
	Eric PLASMAN	Lic 3608
	Benjamin HORLEZ	Lic 3484
	Robert BUCKENHOUT	Lic 3408
	Gaëtane BACHY	Lic 3333
	Pascale SMETS	Lic 3745
	Steven SYKES	Lic 3687
Responsable paddock	Protection Unit	
Permanence paddock	Corporate Unit	



**Article 5. Timing**

Timing Général	Voir annexe Ce timing est informatif et peut être modifié lors du meeting par la direction d'épreuve en concertation avec le collège des commissaires sportifs.
Ouverture paddock	Jeudi 4 Octobre 2018 à partir de 20h
Welcome	Spa Racing – Rue Saint Laurent 1 à 4970 Stavelot

Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.**Article 6. Pilotes**

Tous les pilotes devront être en conformité avec les dispositions prévues à l'annexe L du code sportif international 2018 émis par la FIA en ce qui concerne :

- La licence
- Les équipements individuels

Article 7. Description des véhicules admis

Les véhicules doivent être en conformité avec les règlements techniques des séries/coupes auxquels ils appartiennent.

Les équipements de sécurité de toutes les voitures doivent être en conformité avec le code sportif international 2018 émis par la FIA.

Si un véhicule est impliqué dans un incident sur la piste entraînant un rapatriement, il est obligatoire de le faire contrôler par la commission technique du RACB avant de reprendre la piste.

Article 8. Laisser passer – Carte de fonction

Ces documents seront remis/mis à disposition de chaque responsable/coordonateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents/pilotes.

Article 9. Assurances

L'organisateur a souscrit à une assurance en conformité avec les dispositions de loi en vigueur en la matière.

Numéro de police : AXA 730.261.439

Chapitre III. Déroulement de l'épreuve**Article 10. Essais – Qualifications**

Les essais qualificatifs seront chronométrés suivant le timing en annexe.

Article 11. Grille de départ

Les grilles de départ seront établies sur base des résultats des essais qualificatifs

Les grilles de départ seront sous la responsabilité de chaque série et devront être complètes 30 minutes avant l'heure du début de procédure.

Article 12. Procédure de départ

BGDC : Départ lancé en grille F1 à l'extinction des feux ou à défaut à l'abaisser du drapeau national.

24H 2cv : Départ lancé en grille 24h à l'extinction des feux ou à défaut à l'abaisser du drapeau national.

Les instructions de mise en grille seront données au briefing de chaque série.

Article 13. Procédure d'arrivée

BGDC : Le drapeau à damier sera abaissé sur la voiture la mieux classée à l'issue de la course en mouvement sur la piste.

24H2cv : Le drapeau à damier sera abaissé sur la voiture la mieux classée à l'issue des 24H2cv 2018 en mouvement sur la piste.



**Article 14. Procédure « safety-car »**

Il y aura deux safety-car en service pour l'ensemble des courses du meeting.

La procédure « safety-car » sera mise en service pour neutraliser la course sur décision exclusive de la direction de course.

Les safety-car seront équipés de gyrophare orange positionnés sur le toit et porteront le mot « safety-car » à l'arrière ainsi que sur les côtés.

Les voitures se trouvant en pitlane au moment de la procédure ne pourront rejoindre la piste qu'au moment où toutes les voitures suivant le safety-car seront passées à hauteur de la sortie pitlane et pendant tout le temps que l'autre safety arrive à vue de la sortie pitlane.

La fin de procédure se fera lorsqu'il sera décidé d'éteindre les feux des safety-car pendant un demi-tour.

Les dépassements seront autorisés dès que les drapeaux verts seront abaissés à la fin de la procédure.

Article 15. Procédure Full Course Yellow (FCY)

La mise en route de cette procédure sera effectuée si l'utilisation des safety-car n'est pas requise.

Cette procédure sera communiquée lors du briefing de chaque série.

Article 16. Divers**Pénalités :**

La présentation des pénalités se fera de la passerelle d'arrivée située en F1.

La diffusion des pénalités se fera aussi via la voie des écrans de chronométrage.

Le tableau des pénalités sera communiqué ultérieurement et distribué sur demande lors des contrôles administratifs.

Rapatriement :

BGDC : jusque 30 min de l'arrivée dans un délai d'une heure pris en compte à partir de l'arrêt.

24H2cv : jusque 60 min de l'arrivée dans un délai de 30 minutes pris en compte à partir de l'arrêt.

Chef Team :

La désignation d'un chef-team est OBLIGATOIRE et doit être communiqué par mail au directeur d'épreuve avec NOM-Prénom-Email-Gsm.

Vitesse pitlane :

60km/h pour toutes les séries.

Droit de réclamation : RACB 500€

Droit d'appel : RACB 2.000€

FIA 6.000€

Les articles 13 et 15 du code sportif international 2018 sont d'applications.

Lors d'un changement de pilote, deux personnes sont autorisées pour aider au changement.

L'application de 103db dynamique sera d'application pour toutes les séries.

+++ RESPECTEZ LES COMMISSAIRES ET SOYEZ FAIR-PLAY, VOUS SEREZ TOUS GAGNANT +++



**Timing Général Provisoire - V-04.08****Vendredi 5 Octobre**

	07.00	Ouverture Paddock
07.00	17.00	Ouverture Administration Essais payant
10.00	20.00	Contrôle Administratif Toutes Séries
10.00	20.00	Contrôle Technique Toutes Séries
	19.00	Briefing 2CV & C1
09.00	11.00	Essais Libres uniquement 2CV & C1
11.10	12.10	Essais Libres Toutes Voitures
12.10	13.10	Pause
13.15	15.15	Essais Libres uniquement 2CV & C1
15.25	17.55	Essais Libres Toutes Voitures

Samedi 6 Octobre

06.00	07.30	Contrôle Administratif et Technique BGDC
	08.15	Briefing BGDC
09.00	09.45	Qualifications BGDC
09.55	11.25	Qualifications 2CV & C1
11.45	15.05	Course BGDC
	16.30	Course 24H2cv 2018

Dimanche 7 Octobre

	16.30	Arrivée 24H2cv 2018
	17.00	Podium 24H2cv 2018

